

Le SNMKR 75,1^{er} syndicat combatif de Paris et toujours précurseur, est la première section du Syndicat National à intégrer un salarié dans son organigramme

Dans ces périodes de réforme et à l'heure où notre profession est en pleine évolution, il nous a paru nécessaire de dépasser les clivages archaïques entre libéral et salarié. Nous n'avons certes pas les mêmes problématiques administratives mais nous avons le même diplôme et nous appartenons à la même corporation.

Pourquoi nous rassembler ?

Tout simplement parce qu'ensemble nous sommes plus forts pour faire reconnaître nos compétences, pour faire valoir les bénéfices que nous apportons à nos patients au quotidien et enfin pour mettre en avant nos savoir-faire.

Pourquoi intégrer des salariés dans un syndicat professionnel ?

Le partage d'expérience entre les libéraux et les salariés permettra de faire évoluer nos pratiques. Nous faisons le même métier et les barrières entre ces pratiques sont aujourd'hui de plus en plus ténues.

L'exercice quotidien nous montre bien que la dichotomie aigue en hôpital et chronique en libéral, est obsolète.

La durée moyenne des séjours, que ce soit en centre ou à l'hôpital, est en nette diminution. Les patients qui jadis étaient hospitalisés se retrouvent maintenant plus précocement dans les cabinets libéraux.

L'ouverture des centres de rééducation ou hospitaliers sur la ville amène le développement de consultations externes, ainsi nous nous retrouvons avec des problématiques de soin identiques.

Regrouper l'ensemble de la filière favorisera une meilleure liaison ville-hôpital et assurera donc une prise en charge plus efficace de nos patients.

L'arrivée des salariés nous permettra, entre autre, de créer un partenariat entre les MK salariés et les MK libéraux en fonction des compétences spécifiques de chacun au sein de notre section, facilitant de ce fait le parcours de soins du patient.

Que peut apporter un syndicat professionnel à des salariés ?

Un syndicat professionnel n'a pas vocation à se substituer aux confédérations syndicales qui sont présentes pour défendre les salariés dans leurs droits.

Il a pour vocation de défendre le kinésithérapeute dans sa légitimité professionnelle.

Un syndicat exclusivement composé de MK paraît donc plus pertinent pour porter au niveau ministériel les revendications des salariés.

Dans ces périodes où le glissement de tâche peut présenter un réel danger pour notre profession, le syndicat professionnel doit être aux côtés des masseur-kinésithérapeutes salariés pour faire valoir nos droits par rapport à notre décret de compétence.

Il est temps pour nous de nous rassembler pour faire valoir nos compétences et notre savoir faire.

Vous êtes kinésithérapeute salarié, alors comme Stéphane Evelinger, Secrétaire Général en charge des salariés, choisissez et rejoignez le SNMKR de Paris.

Le Bureau du SNMKR 75



snmkr
PARIS